

APPEL À CANDIDATURES

UNIVERSITÉ D'ÉTÉ

**LA REPUBLIQUE AVANT L'ÉTAT.
Repenser les corps politiques dans les mondes atlantique et
méditerranéen, XVII^e-XIX^e siècles**

**Casa de Velázquez, Madrid
30 juin-3 juillet 2020**

Coordination : Olivier Christin (Université de Neuchâtel / Centre européen des études républicaines-Paris Sciences lettres) ; Alexandre Frondizi (Université de Neuchâtel / Centre européen des études républicaines-Paris Sciences lettres), Clément Thibaud (EHESS, Paris), Geneviève Verdo (Université Paris 1 Panthéon Sorbonne).

Organisation : École des hautes études hispaniques et ibériques (Casa de Velázquez, Madrid), UMR 8168 (Mondes Américains), Université de Neuchâtel, Centre Européen des Études Républicaines-Paris Sciences Lettres, École des hautes études en sciences sociales.

Dates de la manifestation: du mardi 30 juin au vendredi 03 juillet 2020

Lieu de la manifestation : Casa de Velázquez, Madrid

Date limite d'inscription : 3 avril 2020 (12h, heure de Madrid)

Présentation :

L'histoire politique de la période moderne, comme celle du XIX^e siècle, a longtemps été frappée au coin du modèle étatique, voire de l'inévitabilité de l'avènement de l'État-nation. Cependant, depuis les années 1980, nombre de travaux en histoire du droit et des idées politiques dans les mondes atlantique et méditerranéen ont contribué à remettre largement en cause les catégories forgées par ce modèle, que ce soit pour penser le gouvernement dans le cœur des monarchies impériales ou des cités italiennes ou pour décrire la formation même du langage de la politique. L'objectif de cette université d'été, dont le propos appelle un cadre chronologique large, est de présenter un bilan de ces entreprises historiographiques de déconstruction de l'État, et de s'interroger sur ce qu'elles mettent en cause. Il s'agira, à partir de méthodes et de techniques renouvelées, de saisir les formes du gouvernement aux échelles où elles se jouent, de comprendre la formation des catégories d'entendement qui déterminent l'idée même de la politique, de réfléchir à la structure des monarchies impériales et à leur mode de gouvernement, ainsi qu'à la question des communautés et des statuts personnels.

L'ambition de ces travaux serait de constituer une sorte de « boîte à outils » historiographique et conceptuelle susceptible de servir dans des contextes apparemment dissemblables, comme ceux des États de la raison d'État en Italie, de la Révolution anglaise ou des nations qui surgissent après les indépendances latino-américaines, en prenant acte de la circulation des concepts, des réflexions entre eux. On peut, à titre d'exemple

chronologiquement liminaire, rappeler que le livre célèbre de Giovanni Botero sur la raison d'État – 1598 pour la version finale – est traduit dans l'année en castillan « *por mandado del Rey* », que de nouvelles éditions paraissent dès 1603 à Burgos, ou encore que ses *Relationi Universali* consacrent, aux livres I et IV notamment, de longues analyses au Nouveau Monde et aux formes d'autorité exercées par les Rois d'Espagne. D'une manière générale, les contextes que l'on souhaite évoquer ici sont au fond caractérisés par une même nécessité d'écrire une histoire éloignée des constructions théoriques initiées par Bodin et des récits téléologiques sur la marche inexorable de l'État.

Pour le monde ibérique, la déconstruction de l'État constitue le point de convergence de différentes approches historiographiques. Des historiens modernistes comme Pablo Fernández Albaladejo ont mis en évidence la force du modèle corporatif à l'œuvre dans la Monarchie espagnole, et sa longévité face aux tentatives – peu abouties – d'imposition d'une monarchie « administrative » souvent assimilée par l'historiographie à un tournant « absolutiste » qui se serait produit sous l'égide des Bourbons. De leur côté, des historiens de la période des indépendances comme François-Xavier Guerra ou José Carlos Chiaramonte ont remis en cause le paradigme national comme prélude au bouleversement révolutionnaire, contribuant ainsi à réinscrire les territoires américains dans le cadre impérial et à en accroître l'intelligibilité. Un tel changement de perspective a nourri, en amont de la rupture révolutionnaire, des travaux sur la nature même de ces monarchies impériales. En mettant l'accent sur leur caractère agrégatif et polycentrique, ceux-ci ont relativisé le clivage traditionnel entre métropole et colonies et en ont tiré d'intéressantes conclusions sur la nature du gouvernement. En aval, les historiens des révolutions et du XIX^e siècle se sont également interrogés sur le type de régime issu du démantèlement des empires, sur la question du sujet de la souveraineté et sur les variantes hispaniques du libéralisme et du républicanisme.

Les historiens s'inscrivant dans le courant de l'histoire critique du droit ont eu un rôle décisif dans cette entreprise de déconstruction historiographique de l'État. Bartolomé Clavero et Antonio Hespanha, pour ne citer qu'eux, ont démontré dans leurs travaux que le gouvernement des monarchies ibériques relevait d'une logique essentiellement juridictionnelle. Les magistrats des corps de ville tout comme les officiers royaux faisaient office de juges, et leur mission consistait à rétablir chacun dans son droit, conformément à une anthropologie catholique de l'harmonie et de la concorde. Cette exigence de « quiétude » les amenait à choisir, parmi un corpus de normes extrêmement hétérogènes, celles qui étaient le mieux à même de parvenir à ces fins. Partant, ils « disaient » le droit au sens plein du terme, en oracles des normes et dispensateurs de sentences, ce que résume la formule de « justice des juges » due à Marta Lorente.

Cette lecture juridictionnelle du gouvernement a donné aux historiens du politique et des institutions les outils intellectuels pour contester le paradigme étatique partout où il était à l'œuvre, pour remettre en cause le tournant centralisateur et absolutiste des réformes bourbonniennes et pour repenser la nature des régimes politiques et l'exercice de l'autorité dans les nations issues des révolutions atlantiques. La démarche anthropologique et conceptuelle propre à l'histoire critique du droit a répondu à ce type d'entreprise : la mise en évidence de la cité (ou république) comme sujet politique de premier plan dans la crise des monarchies ibériques comme dans les constructions politiques ultérieures a attiré l'attention des historiens sur les cadres pluriels de la souveraineté et sur la force du modèle confédéral ; le rôle primordial des *cabildos* dans l'exercice du gouvernement a été souligné, ainsi que la force des logiques corporatistes et communautaires, autant d'éléments auxquels le paradigme juridictionnel permettait de donner sens.

De la même manière, ce paradigme a permis de réviser de fond en comble la façon dont les principes du libéralisme se sont acclimatés dans les mondes ibérique et italien. Concevoir la république comme corps et le gouvernement comme juridiction permet ainsi de lire la représentation politique comme incarnation de la communauté et non comme médiation, ce qui revalorise et enrichit la compréhension d'éléments comme le mandat impératif, les pétitions, les assemblées ou les *pronunciamientos*. La prise en compte de la non-dérogation des lois permet, en second lieu, de considérer le constitutionnalisme comme un processus consultatif ou juridictionnel, bien loin du sens que lui confère le libéralisme classique. La conception orthodoxe de la séparation des pouvoirs est également mise à mal, ce qui permet de redonner une intelligibilité aux expressions prétendument illibérales de la modernité que sont, entre autres, le caudillisme, l'unanimité, ou la pratique récurrente des facultés extraordinaires.

Au-delà de la question du gouvernement, ces nouvelles propositions historiographiques ont amené les chercheurs à s'interroger sur les types de sociétés régies par le gouvernement juridictionnel. François-Xavier Guerra avait précocement souligné que les principes dits « modernes » s'implantaient dans des sociétés fortement traditionnelles, corporatistes, hiérarchiques et entièrement structurées par la religion. Si ce binôme tradition/modernité a été largement critiqué et relativisé, il avait le mérite de mettre l'accent sur un problème susceptible d'être transformé en chantier de recherche : à quelles sociétés (au pluriel) avait-on affaire dans les monarchies ibériques et leurs extensions impériales avant les indépendances, et dans quelle mesure celles-ci furent-elles transformées par les révolutions atlantiques ? Autrement dit, quels étaient les principes de cohésion de ces communautés et comment se sont-elles recomposées à l'aune du principe de la souveraineté du peuple ?

Considérées sous l'angle du droit, ces questions renvoient à celle du statut des personnes et des communautés, juridiquement défini, et pris dans des dynamiques complexes de réclamations, gratifications et désir d'ascension. L'époque républicaine, marquée par la militarisation et le surgissement de nouveaux langages politiques, ajoute de la complexité à cette grammaire des corps et des statuts et au problème récurrent du gouvernement des hommes. La multiplication des travaux sur l'administration de la justice à l'époque républicaine, au croisement de l'histoire sociale et de l'histoire du droit, rend bien compte de ces questionnements qui étaient ceux des administrateurs de l'époque avant de devenir ceux des historiens.

Poser la question des corps politiques et de leur gouvernement dans les mondes atlantique et méditerranéen permet ainsi d'interroger à nouveaux frais les formes de continuité entre les périodes moderne et contemporaine et de repenser dans son entièreté un XIX^e siècle débarrassé de sa gangue étatique, voire nationale. Une compréhension fine du cas ibérique est en effet susceptible d'éclairer d'un jour nouveau des phénomènes comparables, mais peut-être moins repérés par l'historiographie, que ce soit en France, en Italie, ou dans le monde anglophone.

Car toutes proportions gardées, les mêmes interrogations traversent aujourd'hui la recherche sur la formation et la circulation des républicanismes dans l'Europe moderne, en-deçà et au-delà d'une coupure révolutionnaire dont le caractère matriciel est fortement contesté. Il serait aujourd'hui illusoire de vouloir opposer à toute force et dans tous les contextes une liberté des anciens et une liberté des modernes, un républicanisme néo-romain de la vertu et un républicanisme libéral des droits qui se succéderaient chronologiquement. Au

contraire, s'observent désormais parfaitement les exemples de conciliations, d'hybridations et de chevauchements, jusque dans les textes d'un Sidney notamment. Ces expériences spécifiques, longtemps écartées ou occultées par la tradition historiographique dominante, invitent à réhabiliter elles aussi, comme dans le cas des univers ibériques, des questions, des procédures, des corps, des doctrines, des chronologies longues : la poursuite du Bien Commun ou de l'intérêt général au-delà des intérêts de l'État ou du Prince ; la place des aspirations et des injonctions religieuses dans la manière de penser la communauté ou le peuple ; le rôle conféré à la vertu ; la poursuite de formes idéales de représentation-incarnation. On pourrait ici mentionner, à des titres divers, les travaux de Quentin Skinner, Philipp Pettit, Rachel Hammersley, Keith Baker ou encore, sur un autre plan, de Dale van Kley. C'est en cela que la comparaison avec l'Italie, la France, la Suisse et, même, l'Angleterre ne sont pas concession à une mode intellectuelle, mais bien exigences scientifiques.

En définitive, le défi lancé par cette université d'été est celui de faire dialoguer, via les républicanismes classiques et chrétiens, logiques juridictionnelles du gouvernement monarchique et pratiques républicaines post-révolutionnaires. Elle souhaite poser les bases d'une histoire longue de la cité républicaine.

Organisation pédagogique de l'Université d'été :

Les buts recherchés par cette université d'été sont de rassembler un groupe de chercheurs, débutants et confirmés, provenant de différents horizons académiques, de les confronter aux propositions historiographiques exposées dans l'argumentaire ci-dessus et de recueillir leurs réactions afin d'enrichir le répertoire des arguments proposés et des champs explorés.

L'université d'été se déroulera sur quatre journées (du 30 juin au 3 juillet 2020) dans les locaux de la Casa de Velázquez à Madrid. Elle mobilisera, outre les quatre organisateurs, les huit conférenciers invités et une vingtaine de doctorants admis sur dossier.

Les matinées s'organiseront autour de la discussion des conférences prononcées par deux chercheurs confirmés et consacrées à l'une des thématiques de l'argumentaire (la déconstruction historiographique de l'État, le gouvernement des corps, la question des statuts, la recomposition des communautés...). Les après-midis seront occupés par des ateliers thématiques où les mêmes chercheurs et les organisateurs animeront la discussion sur des travaux de doctorants ou post-doctorants.

Conférenciers invités :

María Teresa Calderón (Universidad Externado de Colombia)
Pedro Cardim (Universidade Nova de Lisboa)
Marco Geuna (Università degli Studi di Milano)
Christopher Hamel (Université de Rouen)
Jorge Myers (Universidad de Quilmes, Argentine)
Beatriz Rojas (Instituto Mora, Mexique)
Jean-Frédéric Schaub (EHESS, Paris)
Andrea Slemian (Universidade Federal de São Paulo)

Conditions pratiques :

Le prix de la participation est de 50 euros (à travers le système de paiement Paypal).

Les organisateurs prennent en charge le logement (en chambre double partagée), 5 nuits (du 29 juin au 4 juillet), pour les candidats qui en font la demande et qui ne résident pas à Madrid, ainsi que les déjeuners (4 jours). Les dîners seront à la charge des participants, sauf le dîner de clôture de l'Université d'été.

Une aide à la mobilité pour un déplacement intercontinental, d'un montant maximal de 300 euros, pourra être accordée par la Casa de Velázquez aux candidats qui en feront la demande (cf. formulaire en ligne) inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur d'Afrique ou d'Amérique latine.

Tous les étudiants sélectionnés pourront également solliciter une aide à la mobilité auprès de leur établissement de rattachement et/ou auprès de l'Université de Neuchâtel. Pour de plus amples informations, contacter : alexfrondizi@hotmail.com ou olivier.christin@unine.ch

Langues de l'atelier : espagnol, français, anglais. Les étudiants qui s'expriment seulement en anglais doivent pouvoir comprendre l'espagnol ou le français.

Profil des candidats :

Cet appel à candidatures s'adresse à des doctorants et à des post-doctorants.

La sélection des 20 participants se fera en fonction du dossier académique du candidat, de son profil de formation et connaissance des langues. Une priorité sera accordée aux candidats dont les travaux de recherche s'inscrivent dans les champs thématiques de ces journées. Pour cela, ils devront présenter une lettre de motivation, en expliquant les raisons de leur candidature (500 mots maximum).

À compter du 15 avril 2020, les candidats seront informés du résultat de la sélection. Les candidats sélectionnés seront ensuite informés de la procédure à suivre. À l'issue de l'Université d'été, les candidats sélectionnés recevront un certificat de présence.

Les candidats doivent s'inscrire au moyen [du formulaire électronique](#), jusqu'au vendredi 3 avril 2020 (12h00, heure de Madrid).